

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM074/2024

Acte publié le

OBJET : Règlementation du stationnement
Fête des voisins
Voie verte côté VAUGNERAY

14 MAI 2024

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de Madame Valérie ALLEGRE, représentante du comité de quartier « Bordon le Rat Miblanc », en date du 21 avril 2024 ;

VU l'arrêté n° PM073/2024 en date du 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être organisé un repas pour la fête des voisins ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des personnes présentes à cette manifestation ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : L'arrêté PM073/2024 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : Madame Valérie ALLEGRE est autorisée à installer des tables et des bancs sur la partie en herbe de la voie verte, de l'intersection de l'impasse du Rat à l'extrémité de la voie verte, côté VAUGNERAY, le vendredi 7 juin 2024, de 18 h 00 à 22 h 00, à l'occasion de la fête des voisins. La circulation des cyclistes et des piétons devra être maintenue.

ARTICLE 3 : L'emplacement devra être débarrassé et nettoyé à l'issue de la soirée.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation 48 heures avant son début.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame Valérie ALLEGRE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 13 mai 2024.

Bernard ROMIER, Maire

